

Questions orales

peut-il prétendre ici même qu'une augmentation d'un demi p. 100, bien que graduelle, des taux d'intérêt n'entraînera pas une réduction nette du nombre d'emplois si chaque société canadienne subit, de fait, une réduction de ses recettes?

Pourquoi le ministre s'obstine-t-il à dire qu'il vaut mieux attendre, dans l'espoir que tout ira pour le mieux, au lieu de faire suivre une voie indépendante à notre pays et d'établir une fois pour toutes que nous avons le pouvoir et le droit de décider de notre avenir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vois très bien ce que veut dire le député par ses belles paroles. Mais j'aimerais bien voir les néo-démocrates mettre en pratique ce qu'ils prêchent, nous exposer la politique et les mécanismes qu'ils adopteraient et nous proposer un moyen pour maintenir les taux d'intérêt au Canada à un niveau beaucoup plus bas qu'aux États-Unis tout en assurant la croissance du Canada et l'augmentation des revenus réels des travailleurs. J'aimerais bien voir ce dont ils sont capables non pas tant en paroles, mais en actes.

Quant à la question du député, je le prie de se reporter à la période qui a précédé la récession que nous avons connue en 1981-1982. A cette époque-là, les taux d'intérêt ont augmenté très rapidement et de façon marquée.

M. Deans: Graduellement.

M. Lalonde: Les chefs d'entreprise ont continué d'investir et d'emprunter et les taux de croissance ont été très élevés malgré cette hausse marquée des taux d'intérêt. Nous avons fini, c'est évident, par atteindre soudainement un plateau et nous avons connu par la suite un déclin et la récession, mais si mon honorable collègue se donne la peine d'examiner les statistiques à ce sujet, il s'apercevra que pendant la montée des taux d'intérêt, les investisseurs canadiens ont continué d'emprunter et d'investir abondamment.

Il faut se reporter à cette période pour comprendre la situation actuelle. Pour le moment, nous n'avons pas lieu de croire que la légère augmentation récente du taux préférentiel va faire baisser l'embauche.

M. Deans: Et si cela se produit?

M. Lalonde: Nous verrons dans les semaines et les mois à venir ce qu'il en est exactement. Nous suivons de très près la situation et au besoin, nous prendrons les mesures correctrices voulues. Entretemps, je ne vois aucune raison de modifier notre politique de base.

M. Deans: Quelles mesures correctrices?

* * *

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE**L'ANNONCE CONCERNANT L'EXPANSION FERROVIAIRE**

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

M. Deans: Quels ajustements?

M. le Président: Le député de Kindersley-Lloydminster a la parole. Le député de Hamilton Mountain a eu sept minutes et il a pu poser deux questions supplémentaires.

M. McKnight: J'espère certes, monsieur le Président, que vous serez aussi indulgent à mon égard que vous l'avez été avec le député précédent.

Le 8 mars dernier, une annonce erronée et trompeuse intitulée «Le Programme canadien d'expansion ferroviaire» a été publiée dans le *Financial Post*. Cette annonce disait que, d'ici 1991, les compagnies de chemins de fer investiraient 16.5 milliards de dollars, créant quelque 375,000 nouveaux emplois. Le ministre sait pertinemment que, d'après les propres prévisions de son ministère, les compagnies n'investiront que 12.5 milliards de dollars d'ici 1991; d'autre part, les compagnies de chemins de fer reconnaissent que seulement 155,000 nouveaux emplois seront créés. Le ministre retirera-t-il cette publicité trompeuse publiée aux frais des contribuables canadiens et qui ne sert que les intérêts du gouvernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est regrettable que le député n'ait pas assisté à la séance plénière du comité des transports jeudi dernier. Nous y avons discuté pendant plusieurs heures de toute la question du programme d'amélioration du réseau d'acheminement des céréales.

M. McKnight: Vous n'y avez pas encore consacré plusieurs heures.

M. Axworthy: La présence du député nous aurait permis d'avoir une discussion plus approfondie et plus éclairée. Je lui signale que la loi sur le transport du grain de l'Ouest aura quand même un impact considérable. Cette année seulement, de nouveaux investissements totalisant quelque 1.1 milliard de dollars seront injectés dans l'économie du Canada pour procéder à un certain nombre d'importantes acquisitions et à l'achat de nouveau matériel et de nouvelles installations. Les retombées se feront sentir d'un bout à l'autre du pays, depuis Trenton, en Nouvelle-Écosse, jusqu'à la région de Hamilton, sans oublier bien sûr des investissements considérables dans les provinces de l'Ouest qui intéressent particulièrement le député.

L'objet de cette publicité est d'attirer l'attention des milieux d'affaires canadiens sur les nombreuses possibilités qu'offre la loi sur le transport du grain de l'Ouest en matière de ventes et de nouveaux équipements pour l'amélioration du réseau ferroviaire. C'est le but de cette campagne publicitaire, et j'espère que le député y souscrit, car c'est une excellente occasion pour les entrepreneurs canadiens de se lancer dans un nouveau secteur d'activité.

M. McKnight: Je voudrais poser de nouveau ma question au ministre, mais je tiens d'abord à dire en passant que le ministre n'a pas consacré plusieurs heures de son temps aux travaux du comité permanent des transports depuis qu'il est devenu ministre.